



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 25 juin 2020

Président de séance : Monsieur Charles-Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Philippe ROSSINI, Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Jean THAON.

Suppléants : Monsieur Xavier BECK, Madame Janine GILLETTA, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Michèle OLIVIER, Madame Anne RAMOS,

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY

RAPPORT N° 20-5 - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières du SDIS des Alpes-Maritimes - Année 2019 - Budget principal.

En application des articles L. 3241-1 et L. 3213-2 du code général des collectivités territoriales, la liste des opérations immobilières réalisées par le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes durant l'année 2019 doit être présentée à l'assemblée délibérante et annexée au compte administratif de l'exercice.

Budget principal :

ACQUISITIONS

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales (superficie)	Identité du cédant	Conditions	Montant
TERRAIN	Lieu-dit « Saint-Roch Est » 06320 LA TURBIE	Section B N°459 3 188m ²	Commune de LA TURBIE	Acquisition par acte notarié	A titre gratuit Valeur : 228 000,00€
TERRAIN	Lieu-dit « La Digue » 06670 ST MARTIN DU VAR	Section A N°2082 issue d'une division de la parcelle A n°1645 783m ²	Commune de SAINT MARTIN DU VAR	Acquisition par acte notarié	A titre gratuit Valeur : 195 000,00€

CESSIONS

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales (superficie)	Identité de l'acquéreur	Conditions	Montant
TERRAIN	Lieu-dit « Château » 06250 MOUGINS	Section CE 10 N°430 : 5m ² Section CE 231 N°432 : 53m ² Section CE 233 N° 434 : 418m ² Section CE12 N° 436 – N°437 – N°438 36m ² Total : 512m ²	Commune de MOUGINS	Vente par acte notarié	11 264,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de donner acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, au titre de l'année 2019, concernant le budget principal.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*


Charles-Ange GINESY